



L'Épiphanie

PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE L'ASSOMPTION

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX DISPOSITIONS DE LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME #2024-001

Rang du Grand-Coteau  
Lot 6 598 518 du cadastre du Québec

Prenez avis que :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Ville de L'Épiphanie, le mercredi 21 février 2024 à 19 h, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 66 rue Notre-Dame, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure visant à autoriser et ce, malgré les dispositions de l'article 45 du règlement de lotissement n° 279-07-13, la création du lot projeté 6 598 518, d'une largeur de 46,87 m plutôt que 50 m tel qu'exigé, ainsi qu'à autoriser et ce, malgré les dispositions de l'article 140 du règlement de zonage n° 278-07-13, deux (2) garages détachés érigés en cour avant, sur le lot projeté 6 598 518, plutôt qu'en cour latérale ou arrière tel qu'exigé.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette démarche.

Donné à L'Épiphanie (Québec), ce 30 janvier 2024.

La greffière,

FLAVIE ROBITAILLE